

Séance du 25 septembre 2008

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents. Monsieur Sébastien BONNET est secrétaire de séance.

1. remboursement de facture

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Monsieur Jean BOSIA la somme de 96.49 € correspondant à l'achat de matériel électrique au profit de la commune. Cette somme sera prélevée sur le compte 6288.

pour : 11/11

2. Francs : budget prévisionnel 2008

Le maire présente le budget prévisionnel 2008 des Francas du Doubs équilibré en recettes et en dépenses à 127139 €. L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal approuve ce budget et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

pour : 11/11

3. matériel informatique

Le Maire propose le remplacement du matériel informatique (unité centrale) utilisé par le secrétariat. Trois devis sont étudiés :

- ANS informatique : 799.00 € TTC
- ROM Collection : 675.20 € TTC
- J-M Informatique : 688.00 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de J-M Informatique.

pour : 11/11

4. receveur municipal : indemnités 2008

Le Conseil Municipal décide

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Norbert KOEBELE,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Soit un montant total net de 264.24 €

11/11

5. référent Canicule

Le Conseil Municipal approuve la candidature de Monsieur Sébastien BONNET qui devient le référent Canicule de la commune.

pour : 11/11

6. maintenance photocopieur

Le Maire propose au Conseil de louer un photocopieur pour un coût annuel de 240 € H.T, consommables et maintenance compris. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de maintenance correspondant.

pour : 11/11

INFORMATIONS

- **Frais d'accompagnement scolaire**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé en 2002 de faire participer les parents à hauteur de 40 € par élève de maternelle utilisant le bus scolaire, ceci pour financer les indemnités kilométriques de l'accompagnatrice.

- **Liste électorale 2009**

Les personnes désirant s'inscrire sur la liste électorale 2009 pourront le faire jusqu'à fin décembre, au secrétariat de mairie le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, munies d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

- **Forêt**

Le dépôt sauvage de déchets verts est également interdit en forêt. Ils doivent être déposés à la déchetterie de Saône.

Vu pour être affiché le 26 septembre 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER